

CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD

Séance publique du mercredi 3 juin 2015 à 19h00
Openbare zitting van woensdag 3 juni 2015 te 19u00

M. le Président, Luc Léonard :

La séance publique est ouverte.
De openbare zitting is open.

1. Secrétariat communal - Démission de Madame Linders-Dubocage, Conseillère communale - Communication.
Gemeentelijk secretariaat - Ontslagneming van Mevrouw Linders-Dubocage, Gemeenteraadslid - Mededeling.

M. le Président :

Voilà, je vous communique la démission de Madame Linders-Dubocage en tant que Conseillère communale.

De Raad neemt akte.
Le Conseil prend acte.

2. Secrétariat communal - Prestation de serment et installation de Monsieur Hicham CHAKIR, Conseiller communal.
Gemeentelijk secretariaat - Eedaflegging en installatie van Mijnheer Hicham CHAKIR, Gemeenteraadslid.

M. le Président :

Nous passons maintenant à la prestation de serment de Monsieur Hicham Chakir.

Je vais lui demander de bien vouloir s'avancer et je l'invite à prêter serment comme Conseiller communal.

M. Chakir :

Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

(Applaudissements - Applaus)

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je voudrais simplement faire une remarque préalable et évidemment souhaiter la bienvenue à ce nouveau Conseiller communal. Je voudrais simplement rappeler à la majorité, vous qui êtes très à cheval sur les règles, les principes et les règlements communaux quand il s'agit de l'opposition, c'est que la prestation de serment du Conseiller communal n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Je n'ai pas fait la remarque avant, pour ne pas

perturber sa prestation de serment parce qu'il n'a rien à voir dans le respect ou non des règles appliquées par le Président de la séance, mais encore une fois un exemple où on contourne la règle quand il s'agit de la majorité et quand il s'agit de l'opposition, par contre, là, on essaye de la faire appliquer strictement et parfois bien au-delà, c'est assez regrettable.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Pour votre information Monsieur Ikazban, il n'est pas nécessaire de mettre ce point à l'ordre du jour le Conseil communal. En cas de démission, le Conseil doit être complété automatiquement et c'est l'avis du Secrétaire communal qui est quand même le premier fonctionnaire de cette Commune et qui assurent la légalité des décisions que nous prenons au sein de cette assemblée.

3. Secrétariat communal - Etablissement du tableau de préséance des membres du Conseil communal.

Gemeentelijk Secretariaat - Opmaken van de ranglijst van de leden van de Gemeenteraad.

M. le Président :

Le troisième point est la conséquence de la démission de Madame Linders et de la prestation de serment de Monsieur Chakir.

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

M. le Président :

Nous en venons maintenant aux questions d'actualité. En ce qui concerne les questions d'actualité qui ont été posées par Monsieur Ikazban et Monsieur Vossaert au sujet du RWDM, je rappelle que pour le mode de fonctionnement de ces questions d'actualité, seuls peuvent intervenir les Conseillers communaux qui ont déposé une question, en l'occurrence Monsieur Vossaert et Monsieur Ikazban. Sur la durée des interventions, le règlement d'ordre intérieur est un peu flou, mais l'intention est claire, c'est-à-dire que normalement par question, cinq minutes sont prévues, mais pour tout faire, c'est-à-dire pour poser la question et y répondre, de même que les répliques éventuelles. Je ne vais pas m'amuser à diviser ça en petits morceaux, mais je pense que le règlement d'ordre intérieur qui a été accepté par tout le monde est assez clair sur l'intention de ces questions d'actualité.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je veux juste stipuler que la Nouvelle Loi Communale permet à tout moment de poser des questions orales au Conseil et les questions d'actualité sont des questions

particulières. J'ai voulu annoncer que j'allais me joindre à certaines questions d'actualité et on a refusé, avec comme justification le règlement d'ordre intérieur. Je veux vraiment que vous preniez note que la Nouvelle Loi Communale permet de poser des questions orales à tout moment.

M. le Président :

Pour l'instant, nous nous tiendrons règlement d'ordre intérieur et nous interrogerons la Tutelle pour savoir ce qu'il en est à l'avenir.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

On passe à l'acte trois de cette mauvaise pièce de théâtre avec de très très mauvais acteurs, j'entends par là, la pièce avec le RWDM, le White Star et la Commune. Je dirais que s'il y a une question d'actualité aujourd'hui, c'est par ce qu'on est dans une situation problématique que nous avons dénoncée il y a quelque temps. Il y a souvent eu dans ce jeu d'acteur une division au sein de la majorité par rapport à ce point, et je crois que c'est lié à la situation qui existe aujourd'hui, c'est lié à un manque de franchise, un manque tout simplement de respect par rapport au travail qui a été entrepris depuis des semaines, depuis des mois par le groupe RWDM. Je trouve, et ça c'est mon coup de gueule aujourd'hui, j'avais parlé à l'époque de l'Ecole des Jeunes pour ceux qui voulaient se mettre une gommette en disant qu'ils avaient sauvé l'école et j'avais dit que ceux qui avaient sauvé l'Ecole des Jeunes, c'étaient surtout ceux qui étaient sur le terrain : parents, enfants, entraîneurs, coordinateurs et bénévoles. Aujourd'hui, c'est la même chose, j'ai l'impression que certains dans la majorité assument très bien le fait qu'ils ne voient pas l'arrivée du RWDM, ils ne peuvent pas être tout supporter du RWDM, et je ne demande même pas d'être partisan, je demande d'être objectif. Et puis, il y en a qui disent qu'ils sont pour le RWDM, qui votent même des conventions et puis après qui disent que la convention est mal rédigée, que ce n'est pas grave, qu'on va trouver une solution... Et bien ceux-là, ils se font passer pour les chevaliers blancs et moi, j'en ai marre ! Parce que clairement, ici, on tourne en rond, on joue avec énormément d'émotion, on joue avec énormément d'efforts qui ont été entrepris par les uns et les autres et on n'atterrit pas. L'opposition a fait des propositions, l'opposition est venue avec un amendement très clair pour faire revenir jouer le RWDM. L'opposition a été constructive, qu'on ne vienne pas nous dire qu'on n'a pas été constructif, parce que chaque fois qu'on fait un pas vers vous, vous en faites 3 ou 4 en arrière.

Dans ce débat depuis le début, vous vous êtes empressés de signer une convention avec le White Star. Maintenant, vous trouvez n'importe quel prétexte pour dire que tout simplement vous n'avez plus la main. Mais on vous l'avait dit que vous n'aviez plus la main, on vous l'avait dit, vous avez donné le stade au White Star. Vous avez décidé de donner ce stade au White Star pour neuf ans. Vous leur avez donné tous les droits, c'est une exclusivité et donc il ne faut pas s'étonner après que vous soyez en position de faiblesse.

M. le Président :

Excusez-moi Monsieur Vossaert, mais c'est censé être une question.

S'il vous plaît, je demande un peu de calme dans la salle, vous faites perdre du temps à Monsieur Vossaert. Monsieur Vossaert, je vous demande de passer à votre question.

M. Vossaert :

J'ai bien compris.

La Commune et sous tutelle régionale et je me demande Mesdames Messieurs, si la commune n'est pas sous tutelle du White Star ?

M. le Président :

Monsieur Vossaert, si vous ne posez pas votre question, je vais devoir vous retirer la parole.

M. Vossaert :

Vous voulez me démontrer le contraire et bien, il y a des choses à faire. Vous aviez signé une convention dans laquelle il y a des articles, tels que le 16.2, et j'aimerais savoir maintenant clairement la position de l'ensemble des membres du Conseil communal, est-ce que oui ou non le RWDM peut revenir au stade Edmond Machtens ?

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Madame la Bourgmestre, chers collègues, le dossier de renaissance du RWDM fait à nouveau l'actualité, mais plutôt tristement, pour ne pas dire scandaleusement. Suite au Conseil communal de la semaine dernière, lors duquel votre majorité adoptait une convention que nous avons qualifiée de convention trompe-l'œil, n'offrant aucune garantie sérieuse d'occupation au stade Edmond Machtens pour le RWDM, force est de constater aujourd'hui que nous avons encore une fois raison. Pire encore, votre refus de voter l'amendement présenté par le PS et le sp.a et le FDF, qui offrait l'accès au stade Edmond Machtens et le terrain A au RWDM. À présent, alors que le RWDM s'est engagé à respecter le processus de négociation avec le White Star sous la tutelle de la Commune afin de déterminer les modalités de cohabitation sur le stade Edmond Machtens, le White Star fait preuve d'une mauvaise volonté éclatante par rapport à ces négociations. En effet, il a encore une fois brillé par son absence lors de la réunion en début de semaine avec le RWDM et, quand on voit les déclarations qui ont été faites dans la presse, il y a de quoi être scandalisé. Excédé évidemment par tant de lenteurs et de mauvaises volontés, les négociateurs du RWDM ont tenu une conférence de presse à 17 heures hier. Tout cela, Madame la Bourgmestre, ajouté à un planning de négociation de plus en plus écorné et de demandes surprenantes d'interventions financières, je voudrais vous entendre sur les éléments suivants: d'abord, la Commune va-t-elle utiliser l'article 16.2 de la convention d'exclusivité de neuf ans que vous avez signée avec le White Star le 23 mars dernier contre notre avis, pour annuler cette exclusivité et cette convention ? Je pense qu'il y a même un Echevin qui s'est exprimé ici de manière très forte en disant oui, nous allons actionner l'article 16.2 si le White Star ne respecte pas les règles du jeu. Aujourd'hui, il ne la respecte pas.

Ma deuxième question, la Commune, le Collège, la majorité, allez-vous entériner la proposition d'amendement que nous avons formulée ici la semaine dernière, que nous

avons formulée nous PS, sp.a et FDF et qui offre l'accès au stade Edmond Machtens au RWDM en veillant à faire respecter les termes de ladite convention et en particulier l'article 16.2. Et puis, j'ai envie de dire aussi, petite remarque, et peut-être aussi petite suggestion, parce que si nous sommes ici, c'est parce que nous sommes encore porteurs d'espoirs pour le RWDM. J'ai bien lu la presse et j'ai bien lu les déclarations des uns et des autres, si je comprends bien, la Commune se lave les mains, le RWDM doit se débrouiller tout seul avec le White Star. Qu'ils trouvent un accord et qu'ils reviennent à la Commune. Mais le RWDM, il trouve porte close et trouve un partenaire qui chaque jour change les termes des négociations, chaque jour rajoute un élément supplémentaire. On a entendu parler et c'est quelqu'un de votre majorité qui en a parlé en premier, d'ailleurs je le salue pour ça, il a parlé des 350.000 euros qu'on exige au RWDM pour la rénovation de la tribune l'Ecluse. Ce sont des propos qui ont été confirmés d'ailleurs par l'Echevin des Sports. Moi, je voudrais savoir si c'est vraiment le seul blocage aujourd'hui pour qu'il y ait vraiment une convention d'occupation entre la Commune et le RWDM, oui ou non ? Si c'est le seul blocage, il y a une solution simple, on demande 350.000 euros à quelqu'un qui n'a pas encore de convention, à quelqu'un à qui on veut donner un contrat d'un an sans garantie de prolongation. Rendez-vous compte un instant et donc on demande ces 350.000 euros pour rénover la tribune l'Ecluse, pour la mettre aux normes exigées par le Ministère de l'Intérieur. J'aimerais bien d'ailleurs avoir le courrier du Ministère de l'Intérieur qui parle de cette exigence. Mais comme je le disais, il y a une solution toute simple, vous avez deux clubs, ils jouent dans deux divisions différentes, le White Star joue en division deux et même si un jour il joue en division un, j'ai lu dans la presse que le White Star ne veut pas utiliser l'ancienne tribune, et bien c'est simple, lors des matchs du White Star, vous ouvrez la tribune deux et le terrain A, vous fermez l'autre tribune et quand le RWDM jouera en promotion, il peut ouvrir l'ancienne tribune l'Ecluse parce qu'elle répond aux normes pour jouer en promotion et pas pour la division un, ce n'est pas pour tout de suite. Si c'est ce problème-là qui bloque aujourd'hui la signature d'un accord, je vous le dis Messieurs Dames les Conseillers communaux, on a perdu assez de temps, c'est un faux problème.

Pour terminer, je dirais simplement Madame la Bourgmestre, que la balle aujourd'hui est dans votre camp, elle n'est pas dans le camp du White Star, elle est dans votre camp, dans le camp de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean.

(Applaudissements - Applaus)

M. le Président :

S'il vous plaît, je demande à la salle de se taire.

Je donne la parole pour la réponse d'abord à Madame la Bourgmestre et ensuite à Monsieur l'Echevin El Khannouss.

Mme la Bourgmestre :

Mesdames, Messieurs, je laisserai le soin à l'Echevin concerné de répondre aux questions d'actualité soulevées ce soir mais ce soir, je voudrais m'adresser...

(Cris et injures dans la salle - Geroep en beledigingen in de zaal)

M. le Président :

S'il vous plaît dans le public, nous n'avons aucun intérêt à ce que les choses continuent de cette manière-là, sinon, je vais être obligé de devoir suspendre la séance.

Mme la Bourgmestre :

Ce soir, je voudrais justement m'adresser à vous, les supporters venus nombreux. Vous avez entendu beaucoup de choses de la part de gens qui se sont exprimés parfois en votre nom. Je ne sais pas si tous les gens qui ont pris la parole en votre nom l'ont fait avec légitimité, mais vous avez entendu des déclarations catégoriques, des exclamations, des promesses, mais aussi un paquet de rumeurs avec parfois de fausses vérités. Ce soir, moi aussi, je voudrais vous adresser un message. Bien sûr, comme Bourgmestre de Molenbeek-Saint-Jean, mais aussi comme Molenbeekoise, car vous avez le droit de connaître la vérité sur le dossier de renaissance du RWDM, plus que quiconque, car si les quatre lettres survivent encore aujourd'hui, c'est uniquement grâce à vous. Tant que vous garderez cette flamme, personne, je dis bien personne ne pourra dire que le RWDM est mort. En tant que responsable de cette Commune, qui compte près 100.000 habitants avec une population jeune et qui souhaite pratiquer le football, je suis attentive aux intérêts sportifs des Molenbeekoïses. Le stade Edmond Machtens ne connaîtra plus jamais l'anarchie comme on l'a connue ces dernières années, en tout cas avec moi comme Bourgmestre, les règles, y compris les règles juridiques devront être respectées scrupuleusement. Je ne transigerai pas sur l'anarchie, que ce soit le White Star ou le RWDM, il faudra respecter notre Commune qui est propriétaire du stade et ce, dans l'intérêt de tous les habitants de notre Commune. Ainsi, sans retracer toute l'histoire, moi, je souhaite vous adresser ce soir ce message : la Commune prend ses responsabilités par rapport à ce dossier, elle les prend entièrement, c'est la Commune qui a dialogué avec les différentes parties, c'est la Commune qui a provoqué la réunion entre les deux clubs et c'est encore la Commune qui a mis en demeure un des clubs lorsqu'il faisait faux bond, lorsqu'il faisait défaillance.

Alors, au stade actuel, moi je considère que le dialogue doit se poursuivre entre les gens qui sont de bonne volonté et je vous dis que le club qui quittera la table, sera responsable de l'échec des négociations et donc, moi, je dis que ce message doit être bien entendu et qu'il doit être entendu aussi par les promoteurs du RWDM, des gens qui sont venus pour négocier pour vous, qui disent qu'ils ont tout en main et bien on doit les entendre, ils doivent venir encore à la table des négociations. Si vous voulez le retour d'un club au stade Edmond Machtens et bien si vous voulez le retour d'un club, vous devez continuer à négocier et à vous asseoir à la table. On aboutira à une solution, uniquement si les parties se parlent et aujourd'hui je constate que ni le White Star, ni le RWDM ne veulent dialoguer.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin El Khannouss.

(Cris et injures dans la salle - Geroep en beledigingen in de zaal)

M. l'Echevin El Khannouss :

Voilà, si vous le permettez, essayer de compléter les explications qui ont été données par Madame la bourgmestre. Simplement, je tiens à vous rappeler, cher conseil, que nous sommes ici dans le cadre d'une procédure juridique qui sous-entend le respect de certaines règles. Je ne vais pas refaire toute l'histoire du White Star, la manière dont les choses se sont déroulées, comment le White Star a pu atterrir au stade Edmond Machtens alors qu'il était déserté, comment le White Star a récupéré l'ensemble des jeunes, il se fait qu'un moment précis, nous avons une demande pour le renouveau du RWDM, demande que nous avons rencontrée. Beaucoup de personnes se demandent ce qui explique ce retard et cette lenteur, mais c'est parce que le projet est arrivé en dernière minute alors que nous avions déjà finalisée avec le White Star. La première version du projet de renouveau du RWDM et je suis content que certaines personnes qui étaient parties prenantes à la réunion sont là

aujourd'hui dans la salle, était construite sur le matricule 1936. Pour ceux qui ne savent pas de quelle matricule il s'agit, c'est le matricule du FC Brussels qui est en faillite. Il était tout à fait légitime que la commune, et je rejoins tout à fait la Bourgmestre par rapport à ce désir de faire respecter les règles, nous sommes dans un processus de rétablissement de la bonne gouvernance, nous ne voulons plus connaître ce que nous avons connu dans le passé avec un certain n'occupant et je crois que le premier projet a été tout simplement rejeté. Nous avons rencontré les promoteurs qui ont déposé un deuxième projet, la commune, contrairement à ce qu'on a pu entendre dans la presse, a provoqué elle-même des réunions et n'a absolument pas mis des bâtons dans les roues, c'est bien nous qui avons provoqué les réunions, nous avons mandaté l'avocat de la commune pour servir d'arbitre, pour faire en sorte que les réunions puissent se dérouler d'une manière sereine. Lorsque un des participants, le White Star en l'occurrence a été défaillant, nous avons envoyé une mise en demeure pour leur rappeler leurs obligations. Aujourd'hui, j'ai pu entendre encore ce soir et j'ai pu lire dans la presse que les choses étaient finies. Non, les choses ne sont pas finies, il est encore prévu que les deux parties se rencontrent pour essayer d'atterrir sur toute une série de points.

(Cris et injures dans la salle - Geroep en beledigingen in de zaal)

M. le Président :

S'il vous plaît, je vais suspendre la séance.

M. l'Echevin El Khannouss :

Je constate qu'il n'est plus possible de s'exprimer dans cette salle. Nous avons des personnes qui refusent de laisser fonctionner le Conseil communal d'une manière démocratique, donc, je vais clore ma réponse.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur El Khannouss.

Monsieur Vossaert, vous avez déjà bien entamé votre temps de parole, je vous donne encore deux minutes pour répliquer.

M. Vossaert :

Est-ce que vous avez tout simplement entendu ce qu'on vous a fait comme proposition ? On a été constructif, dès le début, on vous avait dit que se précipiter avec le White Star et faire une convention de neuf ans et lui donner l'exclusivité, ne vous permettait pas par la suite de faire venir un autre club. Vous persistez et vous signez en disant que c'est possible. Alors si c'est oui, c'est un véritable oui, ou alors c'est non et vous assumez votre non. Mais il faut être clair.

(Applaudissements - Applaus)

M. Vossaert :

Je pense que du côté de l'opposition, il y a une proposition qu'on peut encore faire, qu'on peut encore trouver une solution pour éviter qu'on parle de méfiance entre les parties. C'est la Commune qui doit rétablir la confiance et c'est la Commune qui doit faire une

proposition et je vais laisser le soin à Jamal Ikazban de faire la proposition, parce que je pense qu'elle peut réunir les points de vue et avancer dans ce dossier et permettre enfin une cohabitation comme vous le souhaitiez en 2014, quand ce n'était pas le RWDM, mais le White Star qui voulait venir et c'était dans la bouche de l'Echevin des Sports, et bien nous, on vous fait une proposition pour qu'enfin il y ait une véritable cohabitation et que le stade Edmond Machtens soit utilisé par le White Star, mais aussi par le RWDM, parce qu'ils vous l'ont dit plusieurs fois, ils sont chez eux !

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Tout d'abord, permettez-moi de rappeler l'article 10 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, l'article 10 qui prévoit que le membre qui a la parole ne peut s'adresser qu'au Conseil communal et pas au public. Ici, vous avez deux membres du Conseil communal qui se sont adressés au public. C'est interdit ! Moi, j'ai posé une question d'actualité et je n'ai eu aucune réponse. Je n'ai eu aucune réponse et vous vous adressez au public, alors que c'est interdit par le règlement d'ordre intérieur. C'est la deuxième fois que vous ne respectez pas le règlement d'ordre intérieur en début de séance. Vous ne répondez pas aux questions et Madame la Bourgmestre a dit dans sa réponse que vous n'accepterez pas qu'un club quitte la table des négociations, mais qu'est-ce que vous faites par rapport à un club qui ne vient pas à la table des négociations ?

Je pense que nous sommes dans un dialogue de sourds, avec le White Star, il y a un véritable dialogue de sourds, depuis le début on sabote les négociations, on a saboté l'achat du matricule et la Commune, que moi j'aime aussi, ne peux pas se rendre complice de ça. J'ai entendu vos belles paroles, j'ai entendu vos intentions aimables à l'égard du RWDM, mais si vous voulez vraiment du RWDM, et bien il va falloir le prouver. Si vous voulez que le RWDM et le White Star négocient ensemble les détails d'occupation et la répartition équitable des frais, il faut les mettre sur le même pied d'égalité. Aujourd'hui, vous avez le White Star qui a un bail de neuf ans, une exclusivité de neuf ans que vous avez accordée le 23 mars, et le RWDM, il n'a rien du tout. Il y a un club qui est à genoux et il y a un club qui est assis sur une table à laquelle il se permet parfois de ne pas venir. Il faut d'abord les ramener à égalité. Ce que nous proposons aujourd'hui, c'est tout simplement de manière constructive, nous proposons après la fin de ces questions d'actualité, le rajout d'un point à l'ordre du jour en urgence et d'ailleurs, pour ajouter un point à l'ordre du jour, il faut que les deux tiers du Conseil communal acceptent. Ce point reprend ce dont nous avons parlé la semaine dernière et nous reprenons tout simplement notre proposition de la semaine dernière qu'on avait présenté ici PS, sp.a et FDF, qui je pense sera rejointe par d'autres et qui prévoit tout simplement puisqu'il y a une convention entre la Commune et le White Star, et bien acceptons une convention entre la Commune et le RWDM et puis laissez-les négocier et laissez-les discuter. Mais s'il vous plaît, ne vous rendez pas complice de ce que fait le White Star aujourd'hui, je vous en conjure, je vous le demande. Je dépose cette demande et je voudrais que le Conseil communal accorde en tout cas la possibilité de l'inscrire à l'ordre du jour ce soir.

Je vous remercie.

(Applaudissements - Applaus)

M. le Président :

Comme cela vient d'être demandé par Monsieur Ikazban, nous allons mettre au vote sa demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour du Conseil communal de ce soir. Pour rappel, le point ne peut être mis en urgence qu'avec une majorité des deux tiers.

Monsieur Ikazban, vous n'avez plus la parole, l'introduction du point en urgence est mise au vote.

(Vote - Stemming)

M. le Président :

Voilà, la demande d'introduction d'un point en urgence par Monsieur Ikazban est rejetée.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban pour sa question d'actualité concernant le traitement du courrier.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je demande qu'on prenne acte qu'on vient de déposer cette proposition de convention. Deuxièmement, je remarque que quand j'ai la parole, tout le monde m'interrompt. Mais ce n'est pas grave, il n'y a pas de Président ici.

De plus, le vote est irrégulier, nous n'avons pas voté, vous dites qu'il y a 22 votes négatifs, moi je n'ai aucune preuve et je veux qu'on recommence le vote. Ce vote est illégal !

M. le Président :

Monsieur Ikazban, vous avez eu la possibilité de voter pour et vous n'avez pas fait.

Le Secrétaire communal a pris note des votes, comme ça se fait toujours.

M. Ikazban :

Ce n'est pas vrai, recommencez le vote !

Qu'est-ce que vous avez à cacher ?

M. le Président :

Et bien d'accord, on recommence le vote.

M. Ikazban :

Je veux un vote nominatif !

M. le Président :

Voilà nous recommençons le vote. Qui est pour, qui est contre, qui s'abstient ?

La demande d'introduction d'un point en urgence de Monsieur Ikazban relative à la convention d'occupation au stade Edmond Machtens par le RWDM est rejetée par 21 votes négatifs, 1 vote positif et 16 abstentions. De aanvraag waarbij Mijnheer Ikazban de hoogdringendheid vraagt om een punt in te dienen betreffende de overeenkomst voor de bezetting van het stadium Edmond Machtens door RWDM wordt verworpen door 21 negatieve stemmen, 1 positieve stem en 16 onthoudingen.

(Cris dans la salle - Geroep in de zaal)

M. le Président :

La séance est suspendue !

*La séance est suspendue 20 minutes.
De zitting wordt voor 20 minuten geschorst.*

*Les membres de l'opposition quittent la séance.
De leden van de oppositie verlaten de zitting.*

M. le Président :

Je rouvre la séance.

Il y avait d'autres questions d'actualité posée par Monsieur Ikazban, mais suite à son départ, nous allons passer au point quatre de l'ordre du jour.

Je prends acte que le quorum est atteint avec 23 présents.

4. Affaires juridiques - Arrêté de fermeture sur base de l'article 9bis de la loi du 24 février 1921 concernant le trafic des substances vénéneuses, soporifiques, stupéfiantes, psychotropes, désinfectantes ou antiseptiques et des substances pouvant servir à la fabrication illicite de substances stupéfiantes et psychotropes - Prise de connaissance de l'arrêté du Bourgmestre pour un établissement sis chaussée de Ninove 123 à 1080 Bruxelles.

Juridische zaken - Sluitingsbesluit op basis van het artikel 9bis van de wet van 24 februari 1921 betreffende het verhandelen van gifstoffen, slaapmiddelen en verdovende middelen, psychotrope stoffen, ontsmettingsstoffen en antiseptica en van de stoffen die kunnen gebruikt worden voor de illegale vervaardiging van verdovende middelen en psychotrope stoffen - Kennisneming van het besluit van de Burgemeester met betrekking tot de inrichting gelegen Ninoofsesteenweg 123 te 1080 Brussel.

M. le Président :

Avez-vous des questions ?

*Le Conseil prend connaissance.
De Raad neemt kennis.*

5. Affaires juridiques - Arrêté de fermeture sur base de l'article 9bis de la loi du 24 février 1921 concernant le trafic des substances vénéneuses, soporifiques, stupéfiantes, psychotropes, désinfectantes ou antiseptiques et des substances pouvant servir à la fabrication illicite de substances stupéfiantes et psychotropes - Prise de connaissance de l'arrêté du Bourgmestre pour un établissement sis rue des Quatre-Vents 115 à 1080 Bruxelles.

Juridische zaken - Sluitingsbesluit op basis van het artikel 9bis van de wet van 24 februari 1921 betreffende het verhandelen van gifstoffen, slaapmiddelen en verdovende middelen, psychotrope stoffen, ontsmettingsstoffen en antiseptica en van de stoffen die kunnen gebruikt worden voor de illegale vervaardiging van verdovende middelen en psychotrope stoffen - Kennisneming van het besluit van de Burgemeester met betrekking tot de inrichting gelegen Vierwindenstraat 115 te 1080 Brussel.

M. le Président :

Avez-vous des questions ?

Le Conseil prend connaissance.

De Raad neemt kennis.

6. Affaires juridiques - Arrêté de fermeture sur base de l'article 9bis de la loi du 24 février 1921 concernant le trafic des substances vénéneuses, soporifiques, stupéfiantes, psychotropes, désinfectantes ou antiseptiques et des substances pouvant servir à la fabrication illicite de substances stupéfiantes et psychotropes - Prise de connaissance de l'arrêté du Bourgmestre pour un établissement sis rue Reimond Stijns 105 à 1080 Bruxelles.

Juridische zaken - Sluitingsbesluit op basis van het artikel 9bis van de wet van 24 februari 1921 betreffende het verhandelen van gifstoffen, slaapmiddelen en verdovende middelen, psychotrope stoffen, ontsmettingsstoffen en antiseptica en van de stoffen die kunnen gebruikt worden voor de illegale vervaardiging van verdovende middelen en psychotrope stoffen - Kennisneming van het besluit van de Burgemeester met betrekking tot de inrichting gelegen Reimond Stijnsstraat 105 te 1080 Brussel.

M. le Président :

Avez-vous des questions ?

Le Conseil prend connaissance.

De Raad neemt kennis.

7. Affaires juridiques - Arrêté de fermeture sur base de l'article 9bis de la loi du 24 février 1921 concernant le trafic des substances vénéneuses, soporifiques, stupéfiantes, psychotropes, désinfectantes ou antiseptiques et des substances pouvant servir à la fabrication illicite de substances stupéfiantes et psychotropes - Prise de connaissance de l'arrêté du Bourgmestre pour un établissement sis rue Vanderkinderen 36 à 1080 Bruxelles.

Juridische zaken - Sluitingsbesluit op basis van het artikel 9bis van de wet van 24 februari 1921 betreffende het verhandelen van gifstoffen, slaapmiddelen en verdovende middelen, psychotrope stoffen, ontsmettingsstoffen en antiseptica en van de stoffen die kunnen gebruikt worden voor de illegale vervaardiging van verdovende middelen en psychotrope stoffen - Kennisneming van het besluit van de Burgemeester met betrekking tot de inrichting gelegen Vanderkinderenstraat 36 te 1080 Brussel.

M. le Président :

Avez-vous des questions ?

Le Conseil prend connaissance.

De Raad neemt kennis.

8. Sanctions administratives communales - Mesures alternatives - Médiation et prestation citoyenne – Convention de collaboration entre les administrations communales de Berchem-Sainte-Agathe, Ganshoren, Jette, Koekelberg et Molenbeek-Saint-Jean dans le cadre de la politique de sécurité et de l'approche de la délinquance juvénile du gouvernement fédéral - Approbation.

Gemeentelijke administratieve sancties - Alternatieve maatregelen - Bemiddeling en gemeenschapsdienst - Samenwerkingsovereenkomst tussen de gemeenten Sint-Agatha-Berchem, Ganshoren, Jette, Koekelberg en Sint-Jans-Molenbeek in het kader van het veiligheidsbeleid van de federale regering een haar aanpak van de jeugdcriminaliteit - Goedkeuring.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

23 votants : 23 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

23 stemmers : 23 positieve stemmen.

9. Instruction publique francophone - Enseignement communal fondamental francophone - Cession de « numéros de matricule école » par la Commune de Hastière.

Franstalig openbaar onderwijs - Gemeentelijk Franstalig basisonderwijs - Overdracht van "school stamboeknummers" door de Gemeente Hastière.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

23 votants : 23 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed, 23 stemmers : 23 positieve stemmen.

10. Instruction publique - Enseignement communal fondamental francophone - Attribution d'un « numéro de matricule école » cédée par la Commune de Hastière à l'école n° 6, sise rue de Bonne, 105.

Openbaar onderwijs - Gemeentelijk Franstalig basisonderwijs - toekenning van een "school stamboeknummer" overgedragen door de Gemeente Hastière aan school n° 6, de Bonnestraat, 105.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Nous avons besoin de ces matricules, ils nous ont été cédés par des Communes de la Région wallonne et je les en remercie, afin que nous puissions ouvrir de nouvelles écoles, telles que celle de la Flûte enchantée et de la rue de Bonne.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

23 votants : 23 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

23 stemmers : 23 positieve stemmen.

11. Instruction publique - Enseignement fondamental communal francophone - Appel à candidats pour un emploi temporairement vacant de plus de quinze semaines à l'Ecole fondamentale n°14 - La Flûte enchantée - Confirmation.

Gemeentelijk Franstalig basisonderwijs - Oproep tot kandidatuurstelling voor de directeurfunctie van Ecole n°14 - La Flûte enchantée - Bevestiging.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

23 votants : 23 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

23 stemmers : 23 positieve stemmen.

12. Instruction publique - Enseignement secondaire artistique à horaire réduit - Appel à candidatures pour l'admission au stage dans une fonction de direction à l'Académie de Musique et des Arts de la Parole de Molenbeek-Saint-Jean.

Openbaar onderwijs - Secundair kunstonderwijs met beperkt leerplan - Oproep tot kandidatuurstelling voor de toelating tot de stage van directeurfunctie van de « Académie de Musique et des Arts de la Parole » van Sint-Jans-Molenbeek.

M. le Président :

Le point est retiré de l'ordre du jour.

13. Instruction publique francophone - Enseignement secondaire artistique à horaire réduit - Académie de Dessin et des Arts visuels de Molenbeek-Saint-Jean - Appel à candidatures pour l'admission au stage dans une fonction de direction à l'Académie de Dessin et des Arts Visuels - Modification de la décision du Conseil communal du 21 janvier 2015.

Franstalig openbaar onderwijs - Secundair kunstonderwijs met beperkt leerplan - « Académie de Dessin et des Arts visuels de Molenbeek-Saint-Jean » - Oproep tot kandidatuurstelling voor de toelating tot de stage van directeurfunctie van de « Académie de Dessin et des Arts Visuels » - Wijziging van de beslissing van 21 januari 2015.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
23 votants : 23 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
23 stemmers : 23 positieve stemmen.*

14. MCCS - Approbation de la convention de volontariat dans le cadre du Service Citoyen.

HCSS - Goedkeuring van de overeenkomst in het kader van het platform samenlevingsdienst.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
23 votants : 23 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
23 stemmers : 23 positieve stemmen.*

15. Economie - Convention-type pour la mise à disposition de tables, fauteuils et chaises de terrasse.

Economie - Type-overeenkomst voor het terbeschikking stellen van terrastafels, -zetels en -stoelen.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Je voulais savoir si le restaurant social qui est cité dans l'article allait également bénéficier de ces chaises ou pas ?

M. l'Echevin El Khannouss :

Oui, ils les ont déjà.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
23 votants : 23 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
23 stemmers : 23 positieve stemmen.*

**16. Cohésion sociale - Programme communal de Cohésion sociale 2016-2020 : approbation et présentation aux autorités de la COCOF.
Sociale cohesie - Gemeentelijk Programma van Sociale Cohesie 2016-2020 : goedkeuring en voorleggen aan de overheid van de Franse Gemeenschapscommissie (COCOF).**

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Je vous remercie Monsieur le Président.

Il serait peut-être intéressant de faire des Sections réunies sur le sujet, j'aimerais connaître la situation de la drogue ici à Molenbeek-Saint-Jean, tant au niveau répressif qu'au niveau préventif. Je voudrais savoir quelle est l'importance de l'hébergement de transit, que fait-on des drogués du haut et du bas de Molenbeek, comment on peut aider les personnes qui se font agresser à 22 ou 23 heures quand elles promènent leurs chiens, parce qu'il y a de gros problèmes, tant dans le haut que dans le bas de Molenbeek-Saint-Jean. Il y a des déprédations dans les parcs, dans les jardins, sur les façades ?

M. le Président :

Je suspends la séance deux minutes.

*La séance est suspendue 2 minutes.
De zitting wordt voor 2minuten geschorst.*

M. le Président :

Je rouvre la séance.

Je redonne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

J'ai vu qu'il y avait plusieurs structures dans Molenbeek et à l'extérieur, des échanges de seringues etc., est-ce qu'on pourrait organiser des Sections réunies à ce sujet ?

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Merci pour les questions, même si c'est un peu éloigné du quinquennat de cohésion sociale, parce que les priorités de cohésion sociale ne concernent pas ces enjeux-là, ce sont plutôt des enjeux de prévention, mais bon, là on arrive dans des sujets techniques.

Par contre, on pourrait effectivement prévoir à l'automne des Sections réunies, une présentation des projets de tout ce qui existe au niveau de la Commune sur les enjeux liés à la toxicomanie, que ce soient les enjeux effectivement du vivre ensemble comme vous les citez, les enjeux de sécurité et les enjeux de sécurité publique. Je propose qu'on le fasse à l'automne, car ici, on est quasiment à l'été et donc on recommencera nos travaux du Conseil communal à l'automne et donc on peut tout à fait envisager de présenter ce qui se fait en la matière à ce moment-là.

M. le Président :

Merci Madame Turine.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
23 votants : 23 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
23 stemmers : 23 positieve stemmen.*

**17. Jeunesse - Ludothèque intergénérationnelle Speculoos - Réactualisation et modification du Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I).
Jeugd - Intergenerationele spelothek Speculoos - Herziening en wijziging van het huishoudelijk reglement (HHR).**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
23 votants : 23 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
23 stemmers : 23 positieve stemmen.*

**18. GRH - Personnel ouvrier - Modification du cadre.
HRM - Arbeiderspersoneel - Wijziging van het kader.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
23 votants : 23 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
23 stemmers : 23 positieve stemmen.*

19. GRH - Règlement de travail - Annexe règlement de travail - Risques psychosociaux au travail.

HRM - Arbeidsreglement - Bijlage - Psychosociale risico's op het werk.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
23 votants : 23 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
23 stemmers : 23 positieve stemmen.*

20. Cellule Logement - Inoccupation : Rapport annuel sur la lutte contre les logements inoccupés.

Huisvestingscel - Leegstand : Jaarrapport over de bestrijding van leegstand.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
23 votants : 23 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
23 stemmers : 23 positieve stemmen.*

21. Propriétés communales - Angle rue de Liverpool, 2 et quai de l'Industrie, 87-97 - Occupation d'un bien rénové dans le cadre du contrat de quartier Ecluse-Saint-Lazarre - Location d'un local sis dans l'antenne de quartier.

Gemeentelijke eigendommen - Hoek Liverpoolstraat, 2 en Nijverheidskaai, 87-97- Gebruik van een in het kader van het wijkcontract Sluis-Sint-Lazarus gerenoveerd gebouw - Huur van een lokaal gelegen in de wijkantenne.

M. le Président :

Le point est retiré de l'ordre du jour.

22. Propriétés communales - Convention entre la Commune et le Port de Bruxelles relative à l'occupation par la péniche communale du Quai aux Matériaux.

Gemeentelijke eigendommen - Overeenkomst tussen de Gemeente en de Haven van Brussel betreffende de bezetting van de Materialenkaai door de gemeentelijke aak.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
23 votants : 23 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
23 stemmers : 23 positieve stemmen.*

23. Développement urbain - Contrat de Quartier Durable Petite Senne - Opération 2.A Pop-Up Canal - Règlement.
Stedelijke ontwikkeling - Duurzaam Wijckontract Zinneke - Luik 2.A Pop Up Canal - Reglement.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
23 votants : 23 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
23 stemmers : 23 positieve stemmen.*

24. Développement urbain - Contrat de quartier durable « Autour de Léopold II » - Opération RI2/Op. 2.3a et b, 2.6, 2.7 : Aménagement de la rue de Ribaucourt entre le parvis Saint-Jean-Baptiste et la rue Picard, réalisation et mise en œuvre du plan lumière sur l'axe Ribaucourt et étude de faisabilité pour l'amélioration des traversées des axes régionaux à 1080 Molenbeek-Saint-Jean – Marché de services d'architecte - Auteur de projet – Cahier spécial des Charges.
Stedelijke ontwikkeling - Duurzaam wijckontract « Rond Leopold II » - Ingrep RI2/Op. 2.3a et b, 2.6, 2.7: Herinrichting van de Ribaucourtstraat tussen het Sint-Jan-Baptistvoorplein en de Picardstraat, realisatie en uitvoering van het verlichtingsplan op de Ribaucourt-as en haalbaarheidsstudie om het doorkruisen van de gewestelijke assen te verbeteren te 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Architectuuroopdracht - Projectontwerper - Bestek.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
23 votants : 23 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
23 stemmers : 23 positieve stemmen.*

25. Développement Urbain - WAQ/Espace Bar - Angle rue de Liverpool, 2 et quai de l'Industrie, 87-97 - Convention de collaboration entre la Commune et Atelier Groot Eiland.
Stedelijke Ontwikkeling - WAQ/barruimte - Hoek Liverpoolstraat, 2 en Nijverheidskaai, 87-97- Samenwerkingsovereenkomst tussen de Gemeente en Atelier Groot Eiland.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
23 votants : 23 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
23 stemmers : 23 positieve stemmen.*

26. Mobilité - Approbation des conventions organisant la délégation de mission de contrôle et la perception des redevances à l'Agence de stationnement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Mobiliteit - Goedkeuring van de overeenkomsten in het kader van de delegatie van de controleopdracht en de inning van de vergoedingen door het Parkeeragentschap van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Lakhroufi.

M. Lakhroufi :

Je pose deux questions à l'Echevin de la Mobilité par rapport à ce point-là. Pour nous, les choses ne sont pas totalement claires par rapport à ce qui est en train de se passer au niveau de la délégation de notre politique de mobilité. Le Groupe d'Intérêt Communal est favorable à ce que les politiques de mobilité, en règle générale, doivent se mener de manières transversales et au niveau de la Région. Là-dessus, on se comprend très bien. Mais nous devons quand même veiller à garder la main sur les tarifications des quartiers riverains et des horodateurs. Dans ce qui est en train de se faire, va-t-on continuer à garder la main sur ses tarifs, oui ou non ?

Deuxième question, j'ai vu que pour la récolte des recettes des horodateurs, ces recettes seront confiées à un sous-traitant. Ce sous-traitant, c'est le groupe G4S. Il y a une polémique par rapport à cette société qui serait présente dans les territoires occupés en Palestine. Je rappelle quand même que nous avons voté ici un amendement qui a été proposé par un Conseil communal et que nous avons soutenu. Cet amendement prévoit d'exclure de tout marché public les sociétés qui sont présentes dans les territoires occupés. J'aimerais avoir une clarification sur deux choses, est-ce que cette société est présente dans les territoires occupés, est-ce que c'est véridique et avéré et deuxième chose, est-ce que cet amendement qu'on a quand même voté, parce qu'on en a un peu marre de voter des amendements qui ne servent pratiquement à rien, j'aimerais avoir une réponse claire là-dessus. Est-ce que l'amendement est en vigueur et est-ce que cette société est présente dans les territoires occupés ?

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhroufi.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Concernant le prix des horodateurs et du stationnement, c'est un arrêté du 18 juillet 2013 relatif aux zones de stationnements réglementés. La Commune a adopté un règlement redevance conformément à cet arrêté. Il reste à découper le territoire en secteurs. Tout le restant a déjà été adopté.

M. Lakhroufi :

Ça veut dire que nous n'avons pas le contrôle sur les politiques de tarification des horodateurs et des cartes riverains. Je tiens quand même à rappeler qu'il y a eu des Sections réunies qui étaient consacrées à ce sujet. Lors de ces sections réunies, plusieurs Conseillers communaux ont explicitement posé la question par rapport à la mainmise de la

Commune sur la politique de tarification. La personne qui représentait l'Agence régionale de stationnement a clairement dit oui, le Collège et le Conseil communal sont souverains par rapport à ces questions-là. En tant que communalistes, nous ne pouvons pas revenir sur de telles choses. Alors si vous nous dites que la Commune n'a plus la main sur ces tarifications, je crains que je doive m'abstenir sur ce point. Parce que cela touche à ce que nous avons de plus essentiel, c'est-à-dire notre souveraineté locale, notre autonomie locale sur les politiques qu'on délègue.

M. l'Echevin Gypers :

Monsieur Lakhloufi, je suis quand même étonné de votre question, puisque nous avons adopté ici dans ce Conseil communal...

M. Lakhloufi :

Je rappelle que trois Conseillers dont moi-même, avons posé la question lors des Sections réunies au représentant de l'Agence régionale de stationnement, et il nous a répondu explicitement que la Commune gardait la main sur les politiques de tarification.

M. l'Echevin Gypers :

Dans un canevas régional adopté par la Région, c'est la Région qui nous dit dans quelle mesure, parce que justement, si nous avons adopté ce plan redevances, c'est parce qu'il régit toute la Région bruxelloise et pas uniquement notre Commune. Nous pouvons jouer sur certains leviers, ces leviers ont été décrits et vous les avez adoptés.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Concernant votre question par rapport à la société G4S, on avait voté effectivement un amendement pour éviter de travailler avec des sociétés présentes dans les territoires occupés. Ici, l'accord avec la société G4S date d'avant ce débat-là et surtout, il faut savoir que quand on lance un marché public et qu'il n'y a qu'une seule entreprise qui répond, ce qui a été le cas à l'époque, une seule entreprise a répondu et il se fait que cette entreprise est G4S et nous n'avons pas la possibilité d'aller à l'encontre de sa désignation. Légalement, nous ne pouvons pas refuser la candidature de la seule entreprise qui répond au marché public.

On souhaite réfléchir sur les marchés publics qui interviennent maintenant et de voir dans quelle mesure il est possible d'intégrer des clauses générales, mais là aussi, nous sommes en discussion avec des acteurs spécialisés sur ces enjeux-là. Mais ici, en restant dans le cadre légal, des clauses spécifiquement sur cet enjeu-là sont compliquées, parce qu'il s'agit d'un enjeu territorial et le critère territorial est considéré comme discriminatoire. On n'y réfléchit pour voir par la suite comment on pourra intégrer des clauses générales dans les marchés publics, pour pouvoir contourner cette question-là, mais pour l'instant, il n'y a pas de solution miracle. C'est regrettable, mais effectivement ce contrat avec G4S, on l'a depuis 2009 et il est maintenant transféré à la Région et quand le contrat arrivera à terme en 2017, ce sera à la Région de voir comment elle pourra faire en relançant le marché public pour intégrer ces clauses.

M. Lakhloufi :

Le Groupe d'Intérêt Communal souhaite rester conséquent avec lui-même et donc nous nous opposerons à ce point-là et nous allons voter contre, parce que nous avons décidé ensemble dans ce Conseil communal d'exclure des marchés publics les entreprises qui ne respectent pas les conventions internationales et qui sont installées dans les territoires occupés. Je prends ma liberté de Conseiller communal sur ces points-là.

Je vous remercie.

Mme l'Echevine Turine :

Je me permets de répondre, même si on doit éviter de faire du ping-pong, vous avez évidemment le droit et le loisir de voter contre, mais être conséquent, c'est aussi accepter que les décisions que nous prenons en Conseil communal ne peuvent être rétroactives et la décision que nous avons prise de pouvoir effectivement éviter des entreprises comme celles-là, elle a été prise après que ce contrat est été signé. Je rappelle aussi que par rapport à cette entreprise-là, on n'a pas eu le choix, car la loi sur les marchés publics, elle nous est imposée. C'est peut-être regrettable, mais c'est comme ça et en plus, la décision d'aujourd'hui ne concerne pas le fait d'approuver ou pas cette entreprise, elle concerne le fait qu'on transfère le contrat avec cette entreprise vers la Région et donc justement on s'en débarrasse et on peut dire que ce ne sera plus nous qui devons gérer le contrat avec cette entreprise. On peut donc être conséquent en se réjouissant que maintenant ce sera à la Région de gérer le problème avec cette entreprise et plus nous.

M. l'Echevin Gypers :

Il a dénaturé un peu la question, on a parlé de tout, sauf du point. Je voudrais quand même qu'on dise ce que ça implique de ne pas voter favorablement. Il y a une obligation pour les Communes d'établir un Plan d'action communale de stationnement afin d'harmoniser et de simplifier les politiques de stationnement des Communes bruxelloises, de donner une place de stationnement aux riverains à proximité de leur domicile, de libérer de l'espace sur les voiries pour les autres modes de déplacement, avec des sites propres pour les transports publics, des aménagements pour les piétons, des pistes cyclables, d'encourager positivement les alternatives à la voiture, les transports publics et la mobilité douce, le vélo, la marche, que ce soit pour les Bruxellois ou les navetteurs. Les Communes doivent l'établir avant octobre 2015. Dans le cas contraire, la Région se substituera aux Communes. Le point consiste à approuver par anticipation le transfert à la Région. La substitution ne signifie pas que la Commune ne sera pas consultée dans l'établissement de ce plan. Le service Mobilité travaille en étroite collaboration avec l'Agence dans le cadre du Comité d'accompagnement. Je crois que c'est vraiment important de dire que nous n'avons pas d'autre choix.

M. Lakhloufi :

Je répète la position du Groupe d'Intérêt Communal, qui est un groupe communaliste et sur certaines questions, nous souhaitons que la Commune garde la main.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

24 votants : 22 votes positifs, 1 vote négatif, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

24 stemmers : 22 positieve stemmen, 1 negatieve stem, 1 onthouding.

27. Mobilité - Plan d'action communal de stationnement (PACS).

Mobiliteit - Gemeentelijk Parkeeractieplan (GPAP).

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

24 votants : 24 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

24 stemmers : 24 positieve stemmen.

28. Travaux publics - Extension de l'école communale Tamaris - Convention relative à l'octroi d'un prêt CRAC (Centre régional d'aide aux communes).

Openbare werken - Uitbreiding van de gemeenteschool Tamaris - Overeenkomst betreffende de toekenning van en CRAC (Centre régional d'aide aux communes) lening.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

24 votants : 24 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

24 stemmers : 24 positieve stemmen.

29. Travaux Publics - Marché de services relatif à l'entretien et aux interventions des ascenseurs et monte-charges des bâtiments communaux - Projet - CC15.006.

Openbare Werken - Dienstenopdracht m.b.t. het onderhoud en de herstelling van de liften en goederenliften in de gemeentegebouwen - Ontwerp - GR15.006.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

24 votants : 24 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

24 stemmers : 24 positieve stemmen.

30. Travaux Publics - Marché de travaux relatif à la rénovation lourde d'un pavillon scolaire et de divers locaux de l'école communale n°11, sise chaussée de Ninove, 1001 - Modification du cahier des charges et des annexes - CC15.009.

Openbare Werken - Opdracht van werken betreffende de zware renovatie van een schoolpaviljoen en van verschillende lokalen van gemeenteschool nr 11, gelegen Ninoofsesteenweg, 1001 - Wijziging van het bestek en zijn bijlagen - GR15.009.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

24 votants : 24 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

24 stemmers : 24 positieve stemmen.

31. Action Sociale - Chèque-taxi à valeur universelle sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale - Convention pour l'année 2015.

Sociale Actie - Taxicheque met universele waarde op het grondgebied van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest - Overeenkomst voor het jaar 2015.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci Monsieur le Président.

Il y a plusieurs personnes qui me demandent quand on aura les chèques-taxis. Alors je vous renvoie la question, que dois-je leur répondre ?

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Goris.

Mme l'Echevine Goris :

La réponse est claire, les chèques-taxis régionaux, on a commencé à les distribuer voilà déjà deux mois. Nous avons fait le tour des personnes qui reçoivent ces chèques. Toute une série de chèques n'avaient pas encore été distribués car les personnes n'étaient pas venues les chercher à la Commune. On a refait le tour de ces personnes en les contactant par téléphone. Les chèques-taxis communaux, comme vous le savez, sont liés au budget et comme vous le savez peut-être aussi, le budget a été voté récemment. Donc nous n'avons pu encore distribuer les chèques-taxis communaux puisqu'ils dépendaient de ce vote. Maintenant, le service est en train de mettre en route la distribution des chèques-taxis communaux. Mais les chèques-taxis régionaux, c'est-à-dire les personnes qui sont VIPO, qui ont plus de 75 ans ou qui n'ont pas 75 ans mais qui ont une preuve de handicap de 66 % et qui ont une attestation médicale comme quoi ils ont du mal à utiliser les transports en commun, ils peuvent rentrer une demande de chèques-taxis régionaux. Qu'ils n'hésitent pas à faire cette demande au niveau du service de l'Action sociale.

M. le Président :

Merci Madame Goris.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
24 votants : 24 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
24 stemmers : 24 positieve stemmen.*

**32. Urbanisme - Abrogation PPAS 14B Genot.
Stedenbouw - Intrekking BBP 14B Genot.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
24 votants : 24 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
24 stemmers : 24 positieve stemmen.*

33. Urbanisme - pl/cdc - Attribution du nom 'rue de la Petite Senne - Kleine Zennestraat' à la nouvelle voirie à créer entre les rues Sainte-Marie et Vandermaelen sur l'ancien site 'Stevens'.

Stedenbouw - pl/cdc - Toekenning van de naam "Kleine Zennestraat - Rue de la Petite Senne " aan de nieuwe weg die aangelegd zal worden tussen de Sint-Maria- en de Vandermaelenstraat op de vroegere site "Stevens".

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
24 votants : 24 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
24 stemmers : 24 positieve stemmen.*

34. Propreté publique - Charroi - Déclassement économique d'une cureuse d'avaloir - Volvo FS719.

Openbare netheid- Wagenpark - Economische afschrijving van een straatkolkreiniger - Volvo FS719.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
24 votants : 24 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
24 stemmers : 24 positieve stemmen.*

**35. Propreté publique - Charroi - Déclassement économique de deux balayeuses de rue - Bucher CC 5000XL.
Openbare netheid - Wagenpark - Economische afschrijving van twee straatveegmachines - Bucher CC 5000XL.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
24 votants : 24 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
24 stemmers : 24 positieve stemmen.*

**36. Propreté publique - Charroi - Déclassement économique d'une voiture mixte - CITROEN ZX.
Openbare netheid - Wagenpark - Economische afschrijving van een voertuig met gemengd gebruik - CITROEN ZX.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
24 votants : 24 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
24 stemmers : 24 positieve stemmen.*

**37. Culture néerlandophone - Convention relative à la mise à disposition du triporteur communal à l'asbl Foyer, afin d'exécuter le projet Caravane subsidié par la Vlaamse Gemeenschapscommissie dans le cadre du "lokaal cultuurbeleid".
Nederlandstalige Cultuur - Overeenkomst betreffende de terbeschikkingstelling van de gemeentelijke bakfiets aan de vzw Foyer, met het oog op de uitvoering van het project Caravane gesubsidieerd door de Vlaamse Gemeenschapscommissie in het kader van het lokaal cultuurbeleid.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
24 votants : 24 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
24 stemmers : 24 positieve stemmen.*

**38. Culture néerlandophone - Fonds des Villes - convention avec le CC Jacques Franck et le vzw Vlaams Huis voor Amateurkunsten te Brussel relatif à l'exécution du projet Caravane, subsidié par la Vlaamse Gemeenschapscommissie.
Nederlandstalig cultuur - Stedenfonds - Overeenkomsten met CC Jacques Franck en vzw Vlaams Huis voor Amateurkunsten voor het project Caravane.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
24 votants : 24 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
24 stemmers : 24 positieve stemmen.*

39. Instruction publique néerlandophone - Les emplois vacant pour les nominations au 1.1.2016.

Nederlandstalig openbaar onderwijs - De vacantverklaring bij de benoeming in wervingsambt op 1.1.2016.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
24 votants : 24 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
24 stemmers : 24 positieve stemmen.*

40. Développement durable - Parcelles « Bellevue/Petite Senne » - Avenant à la convention d'occupation à titre précaire.

Duurzamelelijke ontwikkeling - Percelen "Bellevue/Kleine Zenne" - Aansluiting bij de tijdelijke gebruiksovereenkomst.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
24 votants : 24 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
24 stemmers : 24 positieve stemmen.*

**41. Eco-conseil - Approbation de la convention entre la Commune et l'A.S.B.L « Chats Libres » relative à la stérilisation des chats errants.
Milieuraad - Goedkeuring van de overeenkomst tussen de Gemeente en de V.Z.W. "Chats Libres" betreffende de sterilisatie van zwerfkatten.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
24 votants : 24 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
24 stemmers : 24 positieve stemmen.*

**42. Culture française - Théâtre au Château du Karreveld - Eté 2015 - Bruxellons - Octroi de subsides.
Franse Cultuur - Theater in het Karreveldkasteel - Zomer 2015 - Bruxellons - Toekenning van subsidies.**

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Je voudrais demander si on ne va pas insister pour que le parking du Karreveld soit maintenu et que des aménagements soient faits, comme par exemple au château de Lavaux-Sainte-Anne dans les Ardennes, où on a fait des aménagements pour permettre aux handicapés d'y arriver ?

Je vous remercie.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Il faut quand même se dire que c'est un site classé et que normalement, l'accès doit rester. Il n'y a personne qui a dit que le parking s'en allait.

Les voitures savent passer déjà aujourd'hui et après les travaux, elles pourront continuer à passer. On remet tout à l'identique, tout est remis à l'identique, car c'est un site classé. Ce qui est possible aujourd'hui le sera également demain.

Mme Evraud :

Pour les handicapés, se déplacer sur ces pavés-là, bonne chance...

M. l'Echevin Gypers :

Oui, mais là, nous n'y pouvons rien, c'est le classement du site. J'ai essayé pendant des années, on a voulu isoler la toiture ici, on ne pouvait pas non plus, on voulait mettre du

double vitrage, ils ne voulaient pas non plus. Ils veulent que nous fassions tout à l'identique et on a bon leur expliquer tout ce qu'on veut, ils ne veulent rien entendre. C'est Beliris qui exécute et ils exécutent selon le permis.

Mme Evraud :

Lors de l'inauguration, on les mettra sur des chaises roulantes et on les fera traverser la cour comme cela.

Mme la Bourgmestre :

Les conditions de la Commission Royale des Monuments et Sites sont extrêmement sévères et il y aura des difficultés de parking. Nous n'aurons plus les facilités que nous avons eues jusqu'à présent, mais nous devons justement négocier après les travaux avec Beliris pour faire en sorte qu'on puisse encore avoir accès au petit parking. Quand on imagine qu'il y a des noces d'or qui se font ici, qu'il y a des mariages qui sont célébrés, j'imagine difficilement qu'il n'y ait pas d'accès en voiture, comme cela existe aujourd'hui. Il faudra négocier les modalités. L'accès sera maintenu, mais on ne pourra pas stationner comme maintenant. Donc on devra faire en sorte que pour les personnes à mobilité réduite et pendant les cérémonies, ont puissent quand même stationner.

M. le Président :

Monsieur le Secrétaire communal m'a demandé de revenir sur le point 26, pour une précision, qui était que même si l'intitulé ne l'indiquait pas directement, il s'agissait en réalité de l'approbation de deux conventions, une avec G4S pour la collecte des recettes et une autre avec la société Krautli, pour l'entretien des horodateurs.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
24 votants : 24 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
24 stemmers : 24 positieve stemmen.*

**43. Sport - Octroi d'un subside à l'asbl K.C. Shoto Molenbeek.
Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw K.C. Shoto Molenbeek.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
24 votants : 24 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
24 stemmers : 24 positieve stemmen.*

**44. Sports - Octroi d'un subside au Centre d'Education National Sportif Academy.
Sport - Toekenning van een toelage aan CENS Academy.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
24 votants : 24 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
24 stemmers : 24 positieve stemmen.*

**45. Sports - Octroi d'un subside au FC Jeunesse Molenbeek Académie.
Sport - Toekenning van een subsidie aan de FC Jeunesse Molenbeek Académie.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
24 votants : 24 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
24 stemmers : 24 positieve stemmen.*

**46. Sports - Octroi d'un subside à Brockzaal (association de fait).
Sport - Toekenning van een subsidie aan de Brockzaal (feitelijke vereniging).**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
24 votants : 24 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
24 stemmers : 24 positieve stemmen.*

**47. Sports - Octroi d'un subside à Itinéraire et Dialogue.
Sport - Toekenning van een toelage aan "Itinéraire et Dialogue".**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
24 votants : 24 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
24 stemmers : 24 positieve stemmen.*

**48. Sports - Octroi d'un subside à la vzw Gemeenschapscentrum De Vaartkapoen.
Sport - Toekenning van een subsidie aan Gemeenschapscentrum De Vaartkapoen
v.z.w.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
24 votants : 24 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
24 stemmers : 24 positieve stemmen.*

**49. Sports - Octroi d'un subside à l'association de fait Elites Academy Martial Arts «
E.A.M.A. ».
Sport - Toekenning van een subsidie aan de feitelijke vereniging Elites Academy
Martial Arts « E.A.M.A. ».**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
24 votants : 24 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
24 stemmers : 24 positieve stemmen.*

**50. Jeunesse - Octroi d'un subside exceptionnel à la vzw d'Broej VMJ-AJM pour son
projet sur l'identité culturelle.
Jeugd - Toekenning van een buitengewone subsidie aan vzw d'Broej VMJ-AJM voor
haar project «culturele identiteit».**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
24 votants : 24 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
24 stemmers : 24 positieve stemmen.*

**51. Jeunesse - Octroi d'un subside exceptionnel à la vzw d'Broej VMJ-AJM pour son
projet « L'impro, c'est pas que pour les pros ».
Jeugd - Toekenning van een buitengewone subsidie aan vzw d'Broej VMJ-AJM voor
haar project « L'impro, c'est pas que pour les pros ».**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
24 votants : 24 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed, 24 stemmers : 24 positieve stemmen.*

52. Jeunesse - Octroi d'un subside exceptionnel à l'asbl Arc-en-Ciel pour le projet «Lève-toi et joue !».
Jeugd - Toekenning van een buitengewone subsidie aan de vzw Arc-en-Ciel voor het project «Lève-toi et joue !».

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
24 votants : 24 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
24 stemmers : 24 positieve stemmen.*

53. Jeunesse - Octroi d'un subside exceptionnel à l'asbl Contre-Tendance pour la réalisation d'un documentaire « The New-York Project Experience ! ».
Jeugd - Toekenning van een buitengewone subsidie aan de vzw Contre-tendance voor het maken van een documentaire « The New-York Project Experience ! ».

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
24 votants : 24 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
24 stemmers : 24 positieve stemmen.*

54. Jeunesse - Octroi d'un subside exceptionnel à l'asbl Nouvelles Perspectives pour l'organisation de son voyage éducatif et culturel en Andalousie.
Jeugd - Toekenning van een buitengewone subsidie aan de vzw Nouvelles Perspectives voor de organisatie van haar educatieve en culturele reis naar Andalusië.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
24 votants : 24 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
24 stemmers : 24 positieve stemmen.*

55. Jeunesse - Octroi d'un subside exceptionnel à l'asbl TYN pour le projet «desTYNation Londres !».
Jeugd - Toekenning van een buitengewone subsidie aan asbl TYN voor het project “desTYNation Londres !”.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point, 24 votants : 24 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed, 24 stemmers : 24 positieve stemmen.*

**56. Jeunesse - Octroi d'un subside exceptionnel à l'asbl Voice of Angels pour l'organisation de son événement Winter Talents Fest le 18 avril 2015.
Jeugd - Toekenning van een buitengewone subsidie aan vzw Voice of Angels voor de organisatie van haar evenement Winter Talents Fest op 18 april 2015.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
24 votants : 24 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
24 stemmers : 24 positieve stemmen.*

**57. Jeunesse - Octroi d'un subside exceptionnel à l'association de fait Urban Compagny dans le cadre de son projet Street Talent.
Jeugd - Toekenning van een buitengewone subsidie aan de feitelijke vereniging Urban Compagny voor haar project Street Talent.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
24 votants : 24 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
24 stemmers : 24 positieve stemmen.*

**58. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ikazban relative au Partenariat Local de Prévention (PLP) - Report du 25/03/2015.
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Ikazban betreffende het buurtinformatienetwerk (BIN) - Uitstel van 25/03/2015.**

M. le Président :

Monsieur Ikazban n'étant plus là, nous ne pourrons, hélas, pas entendre son interpellation.

**59. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Van Damme relative à la fermeture de la sortie 12 du RING 0 - Report du 25/03/2015.
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Van Damme betreffende de sluiting van afrit 12 van RING 0 - Uitstel van 25/03/2015.**

M. le Président :

Tout aussi regrettablement, Monsieur Van Damme n'étant également plus là, nous ne pourrons pas entendre son interpellation.

La séance publique est levée.